

Cela fait une vingtaine d'années que la finance verte a été mise sur pied. On pourrait la définir simplement comme des produits financiers dont le but est de financer des projets qui favorisent la transition écologique et énergétique. Si de tels produits ont commencé à se développer au début des années 2000 aux États-Unis, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) émet, quant à elle, des obligations vertes depuis 2007 dans le même esprit.

Le nerf de la guerre se situe évidemment dans la définition du caractère « vert » de telles obligations dans les projets qu'elles servent à financer. Bien souvent de telles obligations font l'objet de rapports réguliers quant à l'utilisation des fonds pour lesquels elles ont été levées. Les obligations vertes ont d'ores et déjà permis de débloquer des sommes colossales en faveur de projets écologiques et qui favorisent la transition énergétique. Par exemple, en France, où la BEI a cofinancé la plus grande centrale photovoltaïque d'Europe.

Le projet de Banque européenne pour le climat s'annonce comme un palier supplémentaire en terme de finance verte. Si ses modalités exactes doivent encore être définies, elle aurait pour but de prêter aux États à un taux 0 pour 2% de leur PIB. Cet argent ainsi prêté devra servir à financer des projets en faveur de la transition écologique. Aux Jeunes MR, nous souscrivons à ce projet ambitieux qui propose une solution originale afin de permettre à chaque État membre de réussir sa reconversion